

**19 NOVEMBRE 2001**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 novembre 2001 à 17 heures 35 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**PIERRE BRASSARD  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
JEAN-GUY TARTE  
MARCEL DION**

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 19 NOVEMBRE 2001 À 17 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2001-11-520

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2001

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2001-11-521

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2001

**19 NOVEMBRE 2001**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

**6. RÈGLEMENTS**

**7. AFFAIRES COURANTES**

- |             |     |  |
|-------------|-----|--|
| 2001-11-522 | 7.1 | SERVITUDE CHEMIN DE GASPÉ  |
| 2001-11-523 | 7.2 | TRANSACTION SECTEUR SHEFFINGTON  |
| 2001-11-524 | 7.3 | DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION  |
| 2001-11-525 | 7.4 | RÉCLAMATION RELATIVE AUX DOMMAGES CAUSÉS À UNE MOTOCYCLETTE ENTREPOSÉE À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE |
| 2001-11-526 | 7.5 | CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE JEUNES ENTREPRISES DE LA HAUTE-YAMASKA                                |

**8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- |             |     |   |
|-------------|-----|---|
| 2001-11-527 | 8.1 | EMBAUCHE DE MONSIEUR RONALD CARON À TITRE DE DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE. |
| 2001-11-528 | 8.2 | EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS  |
| 2001-11-529 | 8.3 | ÉQUITÉ SALARIALE  |

**9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- |       |     |   |
|-------|-----|---|
| N. M. | 9.1 | DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR STEVE SPIRATOS CONCERNANT L'ANCIENNE ÉCOLE DU CHEMIN COMPTON |
|-------|-----|---|

**10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19 NOVEMBRE 2001**

2001-11-530

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2001-11-520**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 19 novembre 2001.

**ADOPTÉ**

**2001-11-521**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2001.

**ADOPTÉ**

**19 NOVEMBRE 2001**

**2001-11-522**

**SERVITUDE CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE les propriétaires du 948, chemin de Gaspé, demandent à la Ville une servitude visant l'installation d'une conduite d'adduction, laquelle traverserait le chemin de Gaspé en face de leur propriété ;

ATTENDU QUE les propriétaires feront préparer, à leur frais, un acte de servitude par un notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de donner une servitude aux propriétaires du 948, chemin de Gaspé selon les modalités suivantes qui doivent être contenues dans l'acte de servitude devant être rédigée :

- La localisation de la conduite devra être située en face de la propriété du 948 chemin de Gaspé;
- Les travaux de pose de conduite et de réparation de la conduite ainsi que tous les travaux dans l'emprise du chemin de Gaspé devront recevoir l'approbation de la Ville préalablement à la réalisation de tous travaux.
- En raison de la proximité du puits à être creusé et la proximité de la rue, le bénéficiaire reconnaît que la Ville utiliser des abrasifs ainsi que des produits de déglacage et que ses matériaux pourraient causer des variations dans la qualité de l'eau du puits à être creusé. Advenant une telle circonstance, la servitude prendra fin dès qu'un rapport aura été soumis à la Ville soit par la bénéficiaire de ladite servitude ou par toute instance compétente en la matière.

Que ladite servitude soit offerte aux propriétaires du 948, chemin de Gaspé, pour une valeur de **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de servitude.

**ADOPTÉ**

**2001-11-523**

**TRANSACTION SECTEUR SHEFFIGTON**

**19 NOVEMBRE 2001**

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait approuvé la relocalisation de la piste multi-fonctionnelle près du Lac Sheffington conditionnellement à certaines transactions immobilières dans ce secteur;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux d'arpentage a été réalisé et que les parties sont maintenant prêtes à procéder à la transaction;

ATTENDU QUE la transaction vise à céder à la Ville différentes propriétés sur lesquelles elle possède des infrastructures d'égout et/ou aqueduc et d'autres sur lesquelles elle pourra aménager un sentier récréatif.

ATTENDU QUE la présente transaction est le reflet de l'application de l'article 4.3.5.1 du Règlement de lotissement numéro 641-90.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer les transactions visant à :

- Acquérir les parties de lots du cadastre de Bromont suivantes :
  - 606 partie (superficie d'environ 4823 m<sup>2</sup>)
  - 601 partie (superficie d'environ 1517,6 m<sup>2</sup>)
  - 855-1 partie (superficie d'environ 11 940,3 m<sup>2</sup>)
  - 854 partie (superficie d'environ 4857,3 m<sup>2</sup>)
  - 856-2 partie (superficie d'environ 837,6 m<sup>2</sup>)
  - 856-2 partie (superficie d'environ 939,6 m<sup>2</sup>)
  - 856-1 partie (superficie d'environ 5960,2 m<sup>2</sup>)
  - 856-2 partie (superficie d'environ 17 922,5 m<sup>2</sup>)
- Céder la partie de lot 548 du cadastre de Bromont d'une superficie d'environ 2767 m<sup>2</sup>.
- Acquérir une servitude pour la piste multi-fonctionnelle sur les parties de lots du cadastre de Bromont suivantes :
  - 855-2 partie (superficie d'environ 1066,9 m<sup>2</sup>)
  - 856-1 partie (superficie d'environ 1826,9 m<sup>2</sup>)

QU'en considération de la présente transaction, la Ville donne quittance complète et finale à Immobilier Ski Bromont inc. pour le paiement visé à l'article 4.3.5.1 du Règlement de lotissement numéro 641-90 et ce, exclusivement en regard pour leur propriété décrite sur le plan préparé par le service de la gestion du territoire daté du 19 novembre 2001 intitulé « Secteur visé par la transaction de quittance pour paiement visé à l'article 4.3.5.1 du Règlement de lotissement 641-90 ».

**ADOPTÉ**

**19 NOVEMBRE 2001**

**2001-11-524**

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION**

ATTENDU QUE le Règlement concernant la tarification numéro 840-2000 ne prévoit aucune exception eu égard à la location de la grande salle du centre communautaire (1.1.1.2) et de la cuisine adjacente ;

ATTENDU QUE la somme totale à recevoir du Club Optimiste est de cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre cents (184.04 \$) pour le service requis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter une dérogation au règlement municipal en cause et d'accorder la gratuité au Club Optimiste pour cet événement unique.

**ADOPTÉ**

**2001-11-425**

**RÉCLAMATION RELATIVE AUX DOMMAGES CAUSÉS À UNE  
MOTOCYCLETTE ENTREPOSÉE À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE des dommages ont été causés à une moto remise à la fourrière municipale qui est sous la responsabilité de la Ville de Bromont, suite à une tentative de vol ;

ATTENDU QUE la propriétaire de la moto, Marie-Josée Marcil, a payé à Excel moto Sport, le montant des dommages ;

ATTENDU QUE Marie-Josée Marcil tient la Ville responsable des dommages qui ont été causés à sa moto ;

ATTENDU QUE la franchise des assurances de la Ville est de 1 000 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (286,35 \$)** à Marie-Josée Marcil, somme représentant les dommages causés à sa moto.

**ADOPTÉ**

**19 NOVEMBRE 2001**

**2001-11-526**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE JEUNES ENTREPRISES DE LA  
HAUTE-YAMASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à Jeune entreprise de la Haute-Yamaska, somme représentant la participation de la Ville à la campagne de financement de l'organisme.

**ADOPTÉ**

**2001-11-528**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR RONALD CARON À TITRE DE  
DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Monsieur Ronald Caron à titre de directeur de Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Ronald Caron à titre de directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉ**

**2001-11-528**

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**19 NOVEMBRE 2001**

ATTENDU QUE le service des travaux publics déneigera quatre secteurs pour l'hiver 2001-2002 ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Courcy est absent pour cause d'accident de travail et en attente d'une opération ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Maurice Beauregard, en tant que surnuméraire, pour la période d'absence de Monsieur Marc Courcy, au taux de la classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2001-11-529**

#### **ÉQUITÉ SALARIALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du « Rapport sur l'équité salariale » déposé par Madame Marie-Jérôme Hanoul et daté du 15 novembre 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les résultats du « Rapport sur l'équité salariale » tel que déposé.

DE payer les ajustements des salaires à prédominance féminine en une seule fois.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

#### **DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR STEVE SPIRATOS CONCERNANT L'ANCIENNE ÉCOLE DU CHEMIN COMPTON**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Steve Spiratos.

**19 NOVEMBRE 2001**

**N. M.**

**INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

Aucune information n'a été donnée sur les regroupements municipaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2001-11-530**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**